

Avis d'Enquête Publique - Projet éolien de *Gwiler-Kerne*

La société bretonne IEL (Initiatives & Energies Locales) a déposé en juillet 2023 une demande d'autorisation environnementale pour la construction d'un **parc éolien de deux aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur la commune de Guiler-sur-Goyen**.

Le projet **éolien de Gwiler-Kerne** est un projet de **2 éoliennes** sur la commune de Guiler-sur-Goyen. Il se situe à proximité du parc éolien existant de Kérigaret. Il permettra la production annuelle d'environ 15,1 millions de kWh soit la consommation annuelle électrique de plus de **4 300 personnes**. Les retombées économiques totales générées chaque année par le parc éolien sont estimées à **87 000 euros**.

Par arrêté préfectoral du 16 février 2024, une **enquête publique** d'une durée de 33 jours se déroulera du lundi 11 mars 2024 à 14h au vendredi 12 avril 2024 à 17h, à la mairie de Guiler-sur-Goyen.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment l'étude d'impact du projet. Il est disponible en version numérique sur le site des services de l'État du Finistère www.finistere.gouv.fr, rubrique : Publication – Publications légales – Enquêtes publiques.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public aux dates suivantes en **mairie de Guiler-sur-Goyen** :

Lundi 11 mars 2024 de 14h00 à 17h00

Mardi 19 mars 2024 de 9h00 à 12h00

Mercredi 27 mars 2024 de 14h00 à 17h00

Samedi 6 avril 2024 de 9h00 à 12h00

Vendredi 12 avril 2024 de 14h00 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à la mairie de Guiler-sur-Goyen. Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Guiler-sur-Goyen, Hent Park Meilar, 29710 Guiler-sur-Goyen, à l'attention du commissaire enquêteur « Enquête relative à la délivrance d'une autorisation environnementale pour l'implantation d'un parc éolien », par observations écrites ou orales reçues par le commissaire enquêteur.

Les observations et propositions déposées lors des permanences du commissaire enquêteur ou adressées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et dans les meilleurs délais sur le site internet des services de l'État du Finistère.

Le public pourra également formuler ses observations et propositions par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : pref-consultation@finistere.gouv.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, dans les mairies concernées et à la préfecture du Finistère et le site internet des services de l'État dans le Finistère : <https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetespubliques>.